RELEVE DE CONCLUSIONS

du Conseil économique, financier, industriel et commercial franco-russe
---- 17 décembre 2018 -------- Paris -----

La XXIVème édition du Conseil économique, financier, industriel et commercial franco-russe (CEFIC) s'est tenue à Paris le 17 décembre 2018 sous la co-présidence de M. Bruno LE MAIRE, ministre de l'Economie et des Finances de la République française, et de M. Maxime ORECHKINE, ministre du Développement économique de la Fédération de Russie.

Les Parties se sont félicitées de la consolidation de leur coopération bilatérale, marquée par une progression continue des échanges. Cet approfondissement, dans la confiance, la transparence et le dialogue illustre la volonté des deux pays de continuer à enrichir leur partenariat historique au service de l'activité économique et de l'amélioration continue et durable des conditions de vie de leurs citoyens.

L'entretien du Président de la République française, M. E. Macron, avec le Président de la Fédération de Russie, M. V. Poutine, à Saint-Pétersbourg en mai 2018, et la participation de M. E. Macron en qualité d'invité d'honneur au Forum économique international de Saint-Pétersbourg, ont donné le signal d'une nouvelle impulsion dans le dialogue économique bilatéral.

Depuis de nombreuses années, La France et la Russie ont noué des liens durables dans des domaines économiques stratégiques. En matière énergétique, aéronautique ou industrielle, les entreprises françaises et russes sont parvenues à des réalisations emblématiques que les deux pays souhaitent pérenniser et développer. Les Parties forment le souhait que ces partenariats puissent continuer à offrir une contribution franco-russe aux grands défis de l'économie de demain.

Conformément à la déclaration commune signée à Saint-Pétersbourg le 24 mai 2018 portant sur le « nouveau partenariat franco-russe pour l'économie de demain », le CEFIC a mis en valeur trois domaines prioritaires de coopération transversale : les réponses économiques au changement climatique ; les nouvelles mobilités ; l'innovation et la productivité du travail. Dans chacun de ces domaines, le CEFIC a préparé des feuilles de route comprenant des projets concrets de coopération dont la mise en œuvre fera l'objet d'un suivi régulier. La réalisation et l'actualisation des feuilles de route sont confiées au Groupe de travail « investissements et la modernisation de l'économie » conjointement avec les Groupes de travail « villes durables et intelligentes », « énergie », « transports » et « innovations ».

Afin d'orienter toujours mieux le dialogue économique bilatéral vers les entreprises, un séminaire de travail a été organisé en marge du CEFIC, associant des entreprises françaises et russes à un niveau décisionnel sur le thème des « réponses économiques au changement climatique ». Ce dialogue d'affaires, co-présidé par Bruno LE MAIRE et Maxime ORECHKINE, a permis d'identifier des axes de coopération entre les deux pays et démontre l'existence de synergies entre administrations et entreprises, au service d'intérêts communs.

Le CEFIC a également donné la possibilité aux milieux d'affaires de dresser un état des lieux de la relation économique bilatérale. Leurs représentants, notamment le Mouvement des entreprises de France (MEDEF) — International, la Chambre de Commerce et d'Industrie Franco-Russe (CCIFR) et l'Union russe des industriels et des entrepreneurs (RSPP) ont souligné le souhait d'approfondir leur coopération, y compris dans le cadre du Conseil d'Affaires France-Russie. Les Parties ont pu prendre connaissance des propositions élaborées par le Conseil d'affaires France-Russie, lesquelles seront examinées dans le cadre des Groupes de travail sectoriels du CEFIC.

Les co-présidents du CEFIC ont souhaité que les communautés d'affaires puissent être toujours mieux impliquées dans les activités des Groupes de travail et que les coopérations au niveau régional puissent être mieux prises en compte.

Dans le domaine des investissements et de la modernisation de l'économie, le Groupe de travail s'est félicité de la coopération en matière de soutien aux petites et moyennes entreprises, qui fera l'objet d'un forum à Paris au printemps 2019. Par ailleurs, les Parties se sont accordées sur la réalisation d'un partenariat dans le domaine de la productivité du travail et sur l'intensification des travaux dans le cadre du partenariat commun d'investissements (BPI France – FRID). De nouvelles pistes de coopération ont été évoquées, en matière d'investissements dans le secteur de la santé, d'innovations et de développement numérique en particulier. En lien avec la Feuille de route dédiée aux « réponses économiques au changement climatique », les prochains échanges du Groupe de travail aborderont également les possibilités de coopération en matière de finance verte.

Dans le domaine de la coopération sur le thème des « villes durables et intelligentes », le Groupe de travail va poursuivre l'appui aux projets innovants qui contribuent à la lutte contre le réchauffement climatique, à l'amélioration des conditions de vie dans les villes et au renforcement de la performance des services publics et privés. Les partenariats publics-privés dans ce domaine seront également favorisés.

Dans le domaine des transports, le Groupe de travail va développer la coopération en matière de transports ferroviaires et routiers, notamment, mais également dans le domaine des transports intelligents et des nouvelles mobilités aux sujets desquels un forum sera organisé au cours de l'année 2019. Plus globalement, le Groupe de travail a souligné l'intérêt de poursuivre la coopération bilatérale dans le domaine de la formation, à travers l'organisation de la 6ème conférence des universités de transport qui se tiendra à Paris en 2019.

Dans le domaine de l'innovation, le Groupe de travail va étudier la mise en place d'un instrument financier pour soutenir les partenariats technologiques bilatéraux et l'amélioration de l'efficacité des mécanismes existants d'appels à projets pour des réalisations communes d'entreprises innovantes. Il va continuer à soutenir les échanges entre clusters, parcs d'innovations, technopôles et régions innovantes, ainsi qu'à réaliser un suivi et échanger régulièrement sur les évolutions des dispositifs publics de soutien à l'innovation. Les Parties se sont félicitées de l'approfondissement continu de la coopération bilatérale dans le domaine de « l'industrie du futur », thème qui fera l'objet d'un colloque en mars 2019 à Moscou.

Dans le domaine spatial, le Groupe de travail a identifié plusieurs thèmes de coopération : les lanceurs, le développement de satellites, la fabrication d'équipements bord et de moyens de tests, les activités au service de la coopération scientifique et technique, la numérisation des processus industriels, les petits satellites, la standardisation et l'utilisation des données pour l'étude de l'environnement et du climat. A ce titre, le Groupe de travail va organiser la visite d'une délégation russe en France au cours de l'année.

Dans le domaine de la protection de la propriété intellectuelle, le Groupe de travail va élargir le champ de ses échanges à l'utilisation de la propriété intellectuelle comme facteur de développement de l'innovation et va poursuivre ses travaux sur la protection d'indications géographiques en Russie et sur la coopération douanière en matière de lutte anti-contrefaçon. Le Groupe de travail a également identifié des perspectives de coopération en matière de formation et de contrôle de circulation des médicaments.

Dans le domaine de l'énergie nucléaire, le Groupe de travail continuera à accompagner la coopération engagée entre le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives et la corporation d'Etat Rosatom qui permettra de développer la coopération entre entreprises françaises et russes, notamment pour l'intégration des PME et ETI aux projets menés par la France et la Russie à l'export. Le Groupe de travail va également continuer à développer les échanges entre industriels des deux pays à travers

l'organisation d'évènements conjoints et la participation à ceux-ci, l'appui à la signature d'accords et de contrats, ainsi que la poursuite du dialogue institutionnel.

Dans le domaine du tourisme, bien que le Groupe de travail n'ait pu se réunir pour des raisons objectives, les Parties entendent porter l'accent sur l'aspect économique de la coopération dans ce domaine, en lien avec l'attribution de la compétence tourisme au Ministère du Développement économique de la Fédération de Russie. Il va également poursuivre la coopération engagée en matière de numérique et d'innovation, notamment à travers le dispositif DATAtourisme. Le Groupe de travail entend se réunir au cours de l'année 2019.

Dans le domaine des nouvelles technologies de l'information, bien que le Groupe de travail n'ait pu se réunir depuis plusieurs années, les Parties s'engagent à trouver une solution rapide à l'intensification de la coopération dans ce domaine, à la suite des contacts substantiels initiés fin 2018 à ce sujet. Les Parties constatent que le numérique irrigue l'ensemble des Groupes de travail, en particulier dans le domaine de l'innovation et des start-up et confirment l'intérêt d'un dialogue structuré sur le sujet.

Dans le domaine de l'agriculture, les Parties se sont accordées sur la tenue du 8^{ème} Groupe de travail au premier semestre 2019 en vue d'évoquer les échanges commerciaux de produits agricoles, les investissements dans le secteur agro-alimentaire et la coopération dans les domaines sanitaire et phytosanitaire, de l'enseignement agricole et de la viticulture.

Dans le domaine de l'énergie, les Parties confirment leur intérêt à poursuivre le dialogue et indiquent leur disponibilité pour réunir prochainement le XXème Groupe de travail. Les Parties soulignent l'importance des énergies renouvelables et souhaitent activer la coopération entre les deux pays dans ce domaine. Les Parties notent avec satisfaction le caractère stable et ininterrompu des livraisons de gaz naturel entre les deux pays et se félicitent des coopérations industrielles dans le secteur gazier. Les Parties souhaitent poursuivre les coopérations visant à perfectionner, améliorer l'efficacité, la fiabilité et la sécurité des infrastructures du réseau électrique.

Dans le domaine de la construction aéronautique, le Groupe de travail a noté avec satisfaction des avancées positives en matière de coopération sur des programmes en cours. Le Groupe de travail soutient la poursuite de la coopération sur des projets relatifs à la fourniture et l'organisation de la production destinée à l'export, la coopération dans le domaine de la recherche aéronautique, en matière d'approvisionnement industriel de certaines entreprises françaises et russes, ainsi que dans le cadre du projet emblématique en cours de déploiement.

Les Groupes de travail du CEFIC ont pu évoquer des coopérations structurées, lancer des initiatives communes et résoudre des difficultés bilatérales, lesquelles sont détaillées dans leurs relevés de conclusions annexés au présent document. Chaque Groupe de travail s'est doté d'un programme pour l'année à venir, également annexé, dont l'avancement fera l'objet d'un compte-rendu synthétique à l'occasion du prochain CEFIC organisé au cours de l'année 2019 en Russie.

Fait à Paris, le 17 décembre 2018, en français et en russe, les deux versions faisant également foi.

Pour la Partie française,

Pour la Partie russe,

Bruno LE MAIRE
Ministre de l'économie et des finances
de la République française

Maxime ORECHKINE
Ministre du développement économique
de la Fédération de Russie